



Ville d'Etrépagny

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX

Accès au grade de technicien principal de 1ère classe

Le Maire de Etrépagny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. STRAGIER Guillaume , <i>technicien principal de 2ème classe</i> Echelon : 07 par ancienneté	1	01/07/2025 Favorable

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Etrépagny, le 8 avril 2025

Le Maire,

Frédéric Caillat

